

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 601

19 mars 2009

### SOMMAIRE

<b>AIGRE Sporta S.à r.l.</b> .....	<b>28829</b>	<b>KalKalit-Lux 7 S. à r.l.</b> .....	<b>28841</b>
<b>Alfamar Investments 2 S.à r.l.</b> .....	<b>28842</b>	<b>Kenavon Drive Holdings</b> .....	<b>28829</b>
<b>Alma Mater S.A.</b> .....	<b>28848</b>	<b>Kenavon Drive Holdings II</b> .....	<b>28829</b>
<b>Alphastock Sàrl</b> .....	<b>28807</b>	<b>LionLead Management S.à r.l.</b> .....	<b>28838</b>
<b>Am Stadtpark Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>28829</b>	<b>LuxCo IIID S.à r.l.</b> .....	<b>28810</b>
<b>Applex S.A.</b> .....	<b>28802</b>	<b>Luxembourg Shipping A.G.</b> .....	<b>28803</b>
<b>Arminius Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28837</b>	<b>Lux Ice Emotion Asbl</b> .....	<b>28804</b>
<b>Arminius Residential Sàrl</b> .....	<b>28837</b>	<b>Luxroyal Management S.A.</b> .....	<b>28807</b>
<b>Art &amp; Build s.à r.l.</b> .....	<b>28845</b>	<b>Master Finance Europe</b> .....	<b>28804</b>
<b>Azure Swan S.à r.l.</b> .....	<b>28828</b>	<b>Master Finance Holdings</b> .....	<b>28806</b>
<b>Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ...	<b>28837</b>	<b>M.D. Investments S.A.</b> .....	<b>28842</b>
<b>Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ...	<b>28837</b>	<b>Narol Investment S.A.H.</b> .....	<b>28841</b>
<b>Campbell Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28818</b>	<b>Nordic Finance Holding S.A.</b> .....	<b>28802</b>
<b>Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A.</b> ...	<b>28844</b>	<b>Paradigm Geotechnology Holdings</b> .....	<b>28818</b>
<b>Casa Jardin S.A.</b> .....	<b>28831</b>	<b>Pestana Luxembourg</b> .....	<b>28840</b>
<b>Congentra S. à r.l.</b> .....	<b>28808</b>	<b>Pétunias S.A.</b> .....	<b>28819</b>
<b>Cotore</b> .....	<b>28819</b>	<b>ProServices Management S.à r.l.</b> .....	<b>28806</b>
<b>Dendrobium S.A.</b> .....	<b>28830</b>	<b>Rock Ridge RE 15</b> .....	<b>28821</b>
<b>Effegi S.A.</b> .....	<b>28821</b>	<b>Saco S.A.</b> .....	<b>28848</b>
<b>Eneco S.A.</b> .....	<b>28803</b>	<b>Sisters Soparfi S.A.</b> .....	<b>28829</b>
<b>Eurolex Management S.A.</b> .....	<b>28807</b>	<b>Space Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>28840</b>
<b>Euro Quality System International</b> .....	<b>28848</b>	<b>STRB Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>28834</b>
<b>Field Point II</b> .....	<b>28821</b>	<b>STRB Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>28830</b>
<b>Field Point IV S.à r.l.</b> .....	<b>28819</b>	<b>Swedbank Robur International</b> .....	<b>28808</b>
<b>Food and Feed Holding S.A.</b> .....	<b>28847</b>	<b>Teli Finances S.A.</b> .....	<b>28830</b>
<b>Golden City S.A.</b> .....	<b>28845</b>	<b>To Be Chwat S.A.</b> .....	<b>28834</b>
<b>Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A.</b> .....	<b>28822</b>	<b>Trustlux S.A.</b> .....	<b>28809</b>
<b>Holdun S.A.</b> .....	<b>28803</b>	<b>Twinfin S.A.</b> .....	<b>28841</b>
<b>Intergrupe S.A.</b> .....	<b>28809</b>	<b>United Capital Controllers</b> .....	<b>28802</b>
<b>International Intellectual Capital Provider s.à r.l.</b> .....	<b>28842</b>	<b>Utility Corporate Services S.à r.l.</b> .....	<b>28808</b>
<b>International Regency Artistic S.A.</b> .....	<b>28819</b>	<b>Valera Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>28834</b>
		<b>Yearling Sàrl</b> .....	<b>28821</b>

**United Capital Controllers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.052.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS qui s'est tenue en date du 5 janvier 2009 que:

1. Mr Robert EICHHORN a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet à ce jour.
2. Mr Andrew MANN a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet à ce jour.
3. Mr Andrew McGIVERN a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet à ce jour.
4. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38 Grand Rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée nouveau Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
5. Madame Pascale LARRIVIERE, demeurant au 32, Chemim de la Valliere, F-06100 Nice, a été nommée nouveau Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
6. Mademoiselle Eleonore PAULY, demeurant au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommée nouveau Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009026283/309/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Applex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.162.

—  
*Rapport de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an Deux Mille Neuf, le 25 Février,

*Résolution Unique*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jean-Christophe TRESSEL comme Délégué à la Gestion Journalière de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2009029640/5672/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08728. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Nordic Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009030004/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07743. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Holdun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 55.565.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2008*

En date du 19 décembre 2008, l'assemblée générale a pris acte des démissions avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008 de Messieurs Bob Faber, Charles Meyer et Alain Heinz de leur mandat d'administrateur.

A cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008 les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009029638/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Luxembourg Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 76.197.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire en date du 13 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire-aux-comptes, à savoir la société Comlux Sprl, avec siège social à B - 9160 Lokeren, Koning Boudewijnlaan 8, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009029648/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Eneco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 72.529.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2009029699/7851/11.

(090032604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Master Finance Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.101.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2009 à 12.30 heures exceptionnellement à Lugano, suisse

*Première résolution*

L'assemblée générale révoque Van Cauter - Snauwaert & Co Sarl, réviseur d'entreprises, 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, RCS Luxembourg B 52 610 de son poste de commissaire de la Société.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65 477 au fonction de commissaire de la Société

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Master Finance Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029649/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Lux Ice Emotion Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3752 Rumelange, 1A, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg F 7.886.

—  
STATUTS

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

- 1) Monsieur Peter VANSANT, né le 20.01.1965 à Turnhout (B), de nationalité belge employé privé, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck
- 2) Monsieur Alain MAJERUS, né le 31.08.1953 à Ruhengert (RDA) de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant à L-3552 DUDELANGE, 15, rue Nico Conrady
- 3) Monsieur Roald KAROTOM, né le 06.03.1977 à Tartu (EST), de nationalité estonienne, demeurant à L-3752 Rumelange, la rue St. Sébastien

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il est constitué une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de l'association est: LUX ICE EMOTION Asbl

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse est fixée par le conseil d'administration à la majorité simple des voix.

**Art. 3. Durée.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet social.** L'objectif de l'association est la promotion des sports de glace au Luxembourg selon les règles de l'amateurisme et notamment le patinage sur glace individuel et figuratif.

L'association pourra récolter des dons et fonds autres que les cotisations afin de pouvoir financer son propre fonctionnement.

L'association veille à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif du Grand-Duché de Luxembourg.

L'association collabore avec tous les clubs membres de la FLSG pour le bien des sports de glace au Luxembourg.

**Art. 5. Membres.** Toute personne physique peut devenir membre de l'association sous condition d'adhérer aux présents statuts et aux règlements internes de l'association et sous condition d'avoir passé le contrôle médico-sportif et être en possession d'une licence de l'ULPA.

Peut être exclu comme membre celui qui n'a pas payé sa cotisation annuelle au plus tard le quatrième mois suivant l'échéance de cette dernière et en cas de violation des statuts ou des règlements internes de l'association dûment constatée par la majorité simple des membres du conseil d'administration.

La qualité de membre se perd aussi par démission du membre en question.

**Art. 6. Assemblée générale et modes de convocations.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin de chaque année à 18.30 heures au siège social de l'association ou à un autre endroit à désigner dans le cadre de la convocation adressée par lettre missive, par email ou par télécopie à chaque membre de l'association au moins trois semaines avant l'assemblée ensemble avec l'ordre du jour. Si le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin tombe sur un jour férié l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant immédiatement le 21<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin.

Les résolutions prises lors des assemblées générales seront portées à la connaissance des membres par circulaire et à la connaissance des tiers par la publication au Mémorial.

**Art. 7. Des administrateurs et de la gestion.** Les administrateurs sont au nombre minimum de trois et maximum de onze. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des voix pour une durée d'une année et sont renouvelables. Le suffrage peut être secret ou à main levée.

Les administrateurs forment le conseil d'administration qui peut engager l'association dans tous les actes tant judiciairement qu'extrajudiciairement sous la signature de deux administrateurs au moins. Toutefois le conseil d'administration peut déléguer la gestion quotidienne à un ou plusieurs administrateurs en définissant leurs limites dans le cadre desquels ils peuvent engager l'association. Ces limites ne pouvant en aucun cas dépasser le montant de 10.000€ par acte.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui convoque les réunions du conseil d'administration et qui assure la présidence de ces réunions. Il doit y avoir au moins six réunions du conseil d'administration par année sociale.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un secrétaire qui est tenu d'établir et de consigner les procès-verbaux de chaque réunion.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un trésorier qui est tenu de tenir la comptabilité de l'association. Toutefois le conseil d'administration peut déléguer la gestion comptable à un tiers non-membre de l'association sous réserve que ce tiers soit un professionnel de la comptabilité.

Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix sauf si la loi en dispose autrement.

**Art. 8. Cotisations.** Le montant annuel des cotisations est fixé par l'assemblée générale annuelle et ne peut pas être supérieur à 3.000€ (trois mille euros).

Cette cotisation est à virer sur le compte bancaire de l'association et ce par 12<sup>ème</sup> le premier de chaque mois et la première fois lors de l'adhésion.

En cas de perte de la qualité de membre actif la cotisation sera remboursée ratio temporis si le membre a payé en une seule fois au début de son adhésion le montant de 3.000 € (trois mille euros).

Toute personne qui souhaite marquer sa sympathie avec la présente association peut devenir membre honoraire moyennant versement d'un don.

**Art. 9. Exercice social, Comptes sociaux, Recettes, Emploi du patrimoine du patrimoine en cas de dissolution.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration présentera à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé.

La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un ou plusieurs commissaires aux comptes, membre ou non, élus à cet effet par l'assemblée générale pour une durée d'une année sociale, le mandat étant renouvelable.

Les comptes annuels seront soumis à l'approbation des membres effectifs ayant réglé leur cotisation au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par lettre missive et à la connaissance des tiers par insertion dans le Mémorial le tout au plus tard trois mois après la prise des décisions.

En cas de dissolution de l'association l'assemblée générale décidera de la destination des biens et des modalités de liquidation sans que l'excédant puisse être employé autrement que dans un cadre similaire de l'objet social de l'association.

**Art. 11. Modification des statuts.** Les statuts ne peuvent être modifiés que à la majorité simple des voix de l'assemblée générale à l'exception des modifications prévues par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 12. Divers.** Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est réglé par les dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Peter VANSANT / Alain MAJERUS / Roald KAROTOM

Référence de publication: 2009030177/7044/86.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05690. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Master Finance Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.898.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2009 à 12.30 heures exceptionnellement à Lugano, suisse*

*Première résolution*

L'assemblée générale révoque Van Cauter - Snauwaert & Co Sarl, réviseur d'entreprises, 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, RCS Luxembourg B 52 610 de son poste de commissaire de la Société,

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65 477 au fonction de commissaire de la Société

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Master Finance Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029650/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.263.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 février 2009 à 14:30 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour: ProServices Management S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009029651/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Alphastock Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.684.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2009029700/7851/11.

(090032560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 57.636.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 19 février 2009 à 14:00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.  
Pour: Luxroyal Management S.A.  
Matthijs Bogers  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009029652/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Eurolex Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 40.722.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg  
le 19 février 2009 à 11.00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.  
Pour: Eurolex Management S.A.  
Matthijs Bogers  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009029653/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

---

**Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.264.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 février 2009 à 15:30 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

*Pour: Utility Corporate Services S. à r.l.*

Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2009029654/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07455. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090032883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Congentra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.850.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 02 décembre 2008 à 08:30 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

*Mandataire*

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009029655/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11098. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090032889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 6 juin 2008, Madame Cecilia Vernerson, Messieurs Mats Lagerqvist, Anders Borgh et Johan Grevelius ont été reconduits dans leur fonction d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en juin 2009.

Lors de cette même assemblée générale annuelle, Monsieur Peter Ström a été nommé administrateur de la Société pour un mandat qui prendra également fin à la date de l'assemblée générale ordinaire prévue en juin 2009.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Cecilia Vernerson, administrateur, 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;



- M. Mats Lagerqvist, administrateur, 8, Malm Morgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède;  
 - M. Anders Borgh, administrateur, 8, Malm Morgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède;  
 - M. Johan Grevelius, administrateur, 8, Malm Morgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède;  
 - M. Peter Ström, administrateur, 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.  
 Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029656/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Intergroupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.565.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 avril 2007 à 9.00 heures.*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., pour une période de 6 années. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les Comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009029657/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Trustlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.001.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 27 octobre 2008, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

*Pour la société TRUSTLUX S.A.*

Signatures

*Le domiciliataire*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2009029658/1494/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**LuxCo IIID S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 144.898.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Wolflux II S.à.r.l., being a "société à responsabilité limitée" with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B143.829, represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16<sup>th</sup> February, 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") LuxCo IIID S.à.r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LuxCo IIID S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may, in addition, engage in making, buying or investing in loans, deposits, securities, financial assets and/ or financial instruments of any type in or issued by Luxembourg or foreign companies or other enterprises.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December, 2009.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Wolflux II S.à.r.l. . . . . .	12,500	€12,500.-
Total: . . . . .	12,500	€12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	6 <sup>th</sup> December, 1970	Poissy (France)
Justin Bateman	667 Madison Ave 19 <sup>th</sup> Fl, NY 10065, New York USA	Investment director	23 <sup>rd</sup> December 1973	Tunbridge Wells (England)
Josephine Pallet	40 Portman Square London W1H 6DA	Investment director	10 <sup>th</sup> June, 1974	York (England)
Andrew Newington	40 Portman Square London W1H6DA	Investment director	18 <sup>th</sup> January 1968	New York (USA)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	13 <sup>th</sup> December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)

Naïm Gjonaj                      29, avenue de la Porte-Neuve,      Private employee      8<sup>th</sup> October, 1973      Liège (Belgium)  
L-2227 Luxembourg

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December, 2009.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Wolflux II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.829,

représentée par M. Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 16 février 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée LuxCo IIID S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LuxCo IIID S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut aussi effectuer la prise, l'achat ou l'investissement dans des prêts, dépôts, valeurs mobilières, avoirs financiers et/ou instruments financiers de tout type dans ou émis par des sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société

luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de

signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.



A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Wolflux II S.à.r.l. . . . . .	12.500	€12.500,-
Total: . . . . .	12.500	€12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	6 décembre 1970	Poissy (France)
Justin Bateman	667 Madison Ave 19 <sup>th</sup> Fl, NY 10065, New York USA	Directeur d'investissement	23 décembre 1973	Tunbridge Wells (Angleterre)

Josephine Pallet	40 Portman Square London W1H 6DA	Directeur d'investissement	10 juin 1974	York (Angleterre)
Andrew Newington	40 Portman Square London W1H6DA	Directeur d'investissement	18 janvier 1968	New York (USA)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employée privée	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STEMPER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/ 6484. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-neuf février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030175/242/463.

(090034057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009030005/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07699. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090033293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Paradigm Geotechnology Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009030006/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07696. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090033288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Cotore, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.400.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2009029701/7851/11.

(090032553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Pétunias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 101.683.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 12 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour PETUNIAS S.A  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009030132/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 119.324.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.  
Luxemburg, den 26/02/2009. Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009030007/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06245. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**International Regency Artistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 63.372.

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Haben sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "INTERNATIONAL REGENCY ARTISTIC S.A." (die "Gesellschaft") mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 63372, versammelt.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, damals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 4. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 387 vom 28. Mai 1998, und deren Satzungen sind mehrmals abgeändert worden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 791 vom 8. August 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Dame Nathalie WEBER, Bürokauffrau, wohnhaft in D-Konz.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Dame Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Dame Christina HUBERTZ, Rentnerin, wohnhaft in D-Konz.

Nach der Bildung des Vorstandes der Versammlung erklärt der Vorsitzende und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Da alle Aktien Inhaberaktien sind, ist diese Versammlung mittels Einberufungsschreiben, enthaltend die Tagesordnung, frist- und formgerecht einberufen und veröffentlicht worden:

- im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 164 vom 26. Januar 2009 und Nummer 227 vom 3. Februar 2009;

- in der Tageszeitung "Luxemburger Wort" Nummer 21 vom 26. Januar 2009 und Nummer 28 vom 3. Februar 2009; und

- in der Tageszeitung "Tageblatt" Nummer 21 vom 26. Januar 2009 und Nummer 28 vom 3. Februar 2009.

B) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.

2. Vollmachten.

3. Verschiedenes.

C) Die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, werden in einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche Anwesenheitsliste, nach "ne varietur"-Unterzeichnung durch die anwesenden Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, die Mitglieder des Vorstandes der Versammlung und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, werden dieser Urkunde ebenfalls beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

E) Gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung ist ein Anwesenheitsquorum von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals erforderlich und die Beschlüsse zu den Tagesordnungspunkten müssen mit den Stimmen von mindestens zwei Dritteln (2/3) der abgegebenen Stimmen getroffen werden.

F) Aus der vorgenannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass 51 von den 100 Inhaberaktien, machend mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals, anwesend oder vertreten sind.

Es erfolgt aus dem Vorhergehenden, dass die Versammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist und gültige Beschlüsse fassen kann.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 abzuändern wie folgt:

*Englische Fassung:*

"The registered office is established in the municipality of Remich."

*Französische Fassung:*

Le siège social est établi dans la commune de Remich." Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: WEBER - BATARDY - HUBERTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/686. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 26 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009030041/231/70.

(090033596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Field Point II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.791.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.  
Luxemburg, den 26/02/2009. Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009030008/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06243. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Rock Ridge RE 15, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.248.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.  
Luxemburg, den 26/02/2009. Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009030009/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06241. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Effegi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.524.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009030010/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07894. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Yearling Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2003, acte publié au Mémorial C no 324 du 26 mars 2003. Les statuts ont été modifiés par Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2156 du 4 septembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING SARL  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009030219/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06317. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

### Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.889.

#### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 11<sup>th</sup> day of February.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Cristian Ionel BURCI, Manager of companies, residing at 21, Boulevard du Larvotto, in MC 98000 Monaco, duly represented by Mr Romain THILLENES, "Réviseur d'entreprises", residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg by virtue of a proxy dated 4<sup>th</sup> February 2009. The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

**Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "GRAFFITI MARKETING AND MULTIMEDIA HOLDING S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any activities in the field of publicity.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the company is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand Euros), divided into 31.000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of April at 13.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.** Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Composition of board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 12. Powers of the board of directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, for all operations within the scope of activities subject to prior approval of the Ministry of Middle Classes, the company should always be initiated either by the joint signature of a director and the person in whose name the permit is issued either by the individual signature of the delegate to the daily management of the sole director or the chairman of the board provided that the individual is a signatory of the permit holder of commerce.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31<sup>st</sup>, 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Cristian Ionel BURCI prenamed . . . . .	31,000	31,000	31,000
TOTAL: . . . . .	31,000	31,000	31,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EURO) is as of now available to the company

#### *Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,700.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.



Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as director:
  - a) Mr Cristian Ionel BURCI, Manager of companies, residing at 21, Boulevard du Larvotto, in MC.98000 Monaco.
  - b) Mrs Nora MARCOVICI, Manager of companies, residing at 14, Cercelus street, district 3 in Bucarest, Roumanie.
  - c) Mrs Ioana Daiana STRAULEA, Manager of companies, residing at 21, Boulevard du Larvotto, in MC 98000 Monaco.
3. Has been appointed statutory auditor:
 

HRT Révision S.A.. with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
4. The address of the Company is set at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2015.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### French version

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Cristian Ionel BURCI, administrateur de sociétés, demeurant 21, Boulevard du Larvotto, à MC 98000 Monaco,

ici représenté par Monsieur Romain THILLENS, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 février 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "GRAFFITI MARKETING AND MULTIMEDIA HOLDING S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations. La société peut en outre exercer des activités dans le domaine de la publicité.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euros (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur unique ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Cristian Ionel BURCI prénommée, . . . . .	31.000	31.000	31.000
TOTAL: . . . . .	31.000	31.000	31.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration - Évaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

28828

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.700,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Cristian Ionel BURCI., administrateur de sociétés, demeurant 21, Boulevard du Larvotto à MC 98000 Monaco.

b) Madame Nora MARCOVICI, administrateur de sociétés, demeurant 14, Cercelus street, district 3, Bucarest, Roumanie.

c) Madame Ioana Daiana STRAULEA, administrateur de sociétés, demeurant 21, Boulevard du Larvotto à MC 98000 Monaco.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HRT Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thillens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2009. Relation: EAC/2009/1592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009030180/272/351.

(090033307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Azure Swan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.480.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 1900 du 10 octobre 2006.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Azure Swan S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030218/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06499. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090033384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 130.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2009.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009030012/8786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08385. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 124.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2009.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009030013/8786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08387. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 124.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2009.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009030015/8786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08389. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 130.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2009.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009030016/8786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08393. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 85.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
La gérance

Référence de publication: 2009030018/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02779. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Dendrobium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009030017/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04131. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Teli Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.558.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 13 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour TELI FINANCES S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009030133/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.659.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030196/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08755. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Casa Jardin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6169 Eschweiler, 1, rue de Beidweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 144.897.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendneun, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Stefan WILLEMS, Kaufmann, geboren am 22. April 1964 in Trier (Deutschland), geschäftliche Anschrift in D-54290 Trier, Karl-Marx-Strasse 27 (Deutschland).

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweckkapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

„Casa Jardin S.A.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Junglinster.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Junglinster verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat den Betrieb eines Garten- und Landschaftsbauunternehmens zum Zweck.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

**Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

**Art. 12.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet so wie dies durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt wird.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre; Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. des Monats Februar um 17.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

**Art. 17.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

### Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.



## Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Die erste ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter findet im Jahre 2010 statt.
- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-).

### *Kapitalzeichnung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Stefan WILLEMS, vorgenannt, gezeichnet.

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
  - Frau Hiltrud BURES-ADAMES, Kauffrau, geboren am 26. Juli 1967 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in Johannes-Kepler-Strasse 12, D-54634 Bitburg (Deutschland);
  - Herr Andreas THEIS, Garten- und Landschaftsbaumeister, geboren am 20. August 1966 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in Bergstrasse 9, D-54675 Körperich (Deutschland);
  - Herr Joachim FANDEL, Tiefbaumeister, geboren am 10. Dezember 1964 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in Waldweg 2, D-54636 Baustert (Deutschland).
- 4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt: Herr Joachim FANDEL, vorgenannt. Er vertritt die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt:  
E. Jegen S.à r.l., mit Sitz in 40, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, RCS Luxembourg B 143.449.
- 6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:  
L-6169 Eschweiler, 1, rue de Beidweiler.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde. aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Erschienene zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 février 2009. LAC/2009/5018. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Februar 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009030176/202/158.

(090033684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

Le bilan au 28 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009030192/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08937. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030197/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08756. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**To Be Chwat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.885.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TRIMLINE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 29944,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Emile WIRTZ, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, habilité à engager la Société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TO BE CHWAT S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par TRENTE-DEUX (32) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être désigné directement par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 32 (trente-deux) actions représentant l'intégralité du capital sont souscrites par la société TRIMLINE HOLDING S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.800,-.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Emile WIRTZ, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, consultant, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire: INVEST CONTROL Services Administratifs S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume (R.C.S. Luxembourg B 23230).

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5) Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6903. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, par Maître Carlo WERSANDT, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009030178/242/120.

(090033232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030198/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08761. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Arminius Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.218.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009030204/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08571. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030200/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08759. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009030205/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08574. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

### **LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.888.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SURE S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 23, Avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.512,

valablement représentée par M. Bertrand Barthel, employé privé, demeurant à Luxembourg, 10, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera LionLead Management S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut détenir des actions et des intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination de LionLead SCA et peut agir comme gérant commandité de cette société dans le respect de l'objet social de cette société, ses pouvoirs et missions étant délimités par les statuts de cette société.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations privées.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée de cinq (5) ans.

**Art. 6.** L'interdiction, la faillite, la banqueroute, la déconfiture ou la mort de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

**Art. 8.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts entre vifs à des non-associés peuvent seulement être effectués avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gestion**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

La responsabilité de la Société est engagée par la signature du gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas de gérance collective, ou par la signature unique de toute personne à laquelle la gérance collective aura accordée une procuration de représentation par le biais de la signature.

Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée maximum de cinq (5) ans.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** Les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Sans préjudice des dispositions légales imposant une majorité renforcée, aucune décision ne sera considérée comme valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital.

### **Titre V. Année sociale - Bénéfices - Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ce dixième avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. Divers**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et de la législation luxembourgeoise.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2009.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:  
COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SURE SA, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . . 125

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- €) par part sociale par un apport en espèces; le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.300,- €.

*Résolutions de l'associé unique*

Les statuts ainsi établis, l'associé unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 23 Avenue de la Porte-Neuve.

2. Sont nommés gérants de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire délibérant sur les comptes annuels de la société de l'exercice arrêté au 31 décembre 2009:

M. Noël DIDIER, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

M. Jacques BONNIER, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

M. Emmanuel LEBEAU, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

chacun étant investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société avec autorisation collective de signature, comme prévu dans les statuts de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Barthel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2009. Relation: LAC/2009/6656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009030179/212/122.

(090033287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Space Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030215/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07938. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090033454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Pestana Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009030207/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08539. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Twinfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.798.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009030210/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05389. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Narol Investment S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009030211/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05781. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**KalKalit-Lux 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KalKalit-Lux 7 S.à r.l.  
Représentée par Matthijs Bogers  
Gérant

Référence de publication: 2009030212/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07692. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**M.D. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.705.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.  
M.D. Investments S.A.  
Représentée par Matthijs Bogers  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009030213/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07937. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090033458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Veillez noter que la présente version remplace le document déposé antérieurement avec le RCS. Le numéro de dépôt du document rectificatif est LU80132370.05 et le document a été déposé au RCS le 4 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2009030216/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03683. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090033446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**IICP s.à r.l., International Intellectual Capital Provider s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 144.895.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bart DE WINNE, informaticien, né à Gand (Belgique), le 13 juillet 1970, demeurant à B-9031 Gand, Zombeekstraat, 21,

ici représenté par Madame Solange LEURQUIN, employée privée, demeurant à Tontelange (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

2.- Monsieur Krist DEWILDE, informaticien, né à Courtrai (Belgique), le 20 juillet 1972, demeurant à B-1910 Berg, Tiendeschuurstraat, 149,

ici représenté par Madame Solange LEURQUIN, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

3.- La société de droit chypriote "LEADANT LIMITED", avec siège social à Nicosie (Chypre), 77 Strovolou Avenue, Strovolos Center, Flat/Office 204, Strovolos, P.C. 2018, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 244229,

ici représentée par Madame Solange LEURQUIN, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

4.- La société de droit chypriote "MOURINIA LIMITED", avec siège social à Nicosie (Chypre), 77 Strovolou Avenue, Strovolos Center, Flat/Office 204, Strovolos, P.C. 2018, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 244250,

ici représentée par Madame Solange LEURQUIN, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "INTERNATIONAL INTELLECTUAL CAPITAL PROVIDER s. à r.l.", en abrégé "IICP s. à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de la propriété intellectuelle, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cinquante (50) parts sociales de catégorie A et cinquante (50) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats conclus par l'intermédiaire des sociétés de droit chypriote " LEADANT LIMITED " et "MOURINIA LIMITED ", seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 10.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 12.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 13.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Bart DE WINNE, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B . . . . .	25
2) Monsieur Krist DEWILDE, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B . . . . .	25
3) La société "LEADANT LIMITED", préqualifiée, vingt-cinq parts sociales de catégorie A . . . . .	25
4) La société "MOURINIA LIMITED", préqualifiée, vingt-cinq parts sociales de catégorie A . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Monsieur Bart DE WINNE et Monsieur Krist DEWILDE, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

4.- La société prend expressément à son compte tous les droits et obligations résultant de tous les contrats conclus par les associés en son nom depuis le mois de novembre 2008.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEURQUIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/488. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030221/236/122.

(090033400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

#### **Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.908.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54322 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009029687/211/12.

(090032557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Golden City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.703.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C n° 1315 du 29 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDEN CITY S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009030220/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06322. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Art & Build s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 144.894.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric HERTOGS, cadre dirigeant, né à Ixelles (Belgique), le 25 mai 1963, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Drève du Triage Bruyère, 47.

2.- Madame Nathalie CALINGAERT, gérante, née à Uccle (Belgique), le 31 mars 1965, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Drève du Triage Bruyère, 47.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "ART & BUILD s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique et le management de sociétés.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Frédéric HERTOGS, préqualifié, quatre cents parts sociales . . . . .	400
2) Madame Nathalie CALINGAERT, préqualifiée, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Frédéric HERTOGS, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Nathalie CALINGAERT, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HERTOGS, CALINGAERT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 février 2009. Relation: CAP/2009/459. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030222/236/123.

(090033388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

Constituée par-devant Me Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 octobre 1991, acte publié au Mémorial C no 147 du 16 avril 1992. Le capital a été converti en EUROS le 27 septembre 2000, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 303 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009030228/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06324. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Alma Mater S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 116.393.

Suite au transfert du siège social de la société ALMA MATER S.A. en date du 19 février 2009 au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société ALMA MATER S.A., par lettre recommandée lui adressée le 19 février 2009.

Pour publication  
FIDUCENTER S.A.  
Marc Koeune / Michaël Zianveni

Référence de publication: 2009032658/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

---

**Saco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.129.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009030035/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06776. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---

**Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 127, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

Par décision du 19 janvier 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 127, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 29/01/2009.

Pour avis sincère et conforme  
Pour EURO QUALITY SYSTEM INTERNATIONAL  
INTERFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009030123/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

---